

Briey, le 4 février 2013

RECII le 11 FEV 2013

Monsieur Giovanni PACE
Sarl PACE
7, rue Kellermann
51100 REIMS

Service de l'Ingénierie Publique

N° 40/2013 AZ/CS

Dossier suivi par Alain ZMYSLOWSKI

Objet : Notification de l'engagement relatif à la certification

NF HQE pour l'opération immobilière Ecole Louis PERGAUD -

Monsieur,

Comme vous le savez, depuis le lancement du concours, la Ville de Briey s'est engagée dans une démarche de Haute Qualité Environnementale pour la réalisation de son nouveau Groupe Scolaire Louis Pergaud.

En tant que lauréat et mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, vous avez, entre autre, la charge de nous accompagner tout au long de la démarche de certification NF HQE avec notre AMO HQE représentée par Jean-Dominique HORY de AJir Environnement et notre référent pour la maîtrise d'ouvrage, Monsieur Alain ZMYSLOWSKI, Directeur des Services Techniques.

C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous notifier un exemplaire de l'engagement que j'ai validé le 23 janvier dernier avec le profil de QEB en page 16. La diffusion de ce document sera faite par voie électronique auprès des différents acteurs du projet. Par ailleurs, j'ai pris bonne note de votre prochain déplacement à Briey, le 13 février prochain pour travailler avec votre bureau d'études INDDIGO, notre AMO HQE et mon collaborateur, sur la justification détaillée de la grille de la Qualité Environnementale du Bâtiment.

Je vous rappelle qu'un audit est déjà programmé en mars et qu'il faudra que l'on ait transmis à l'auditeur, avant le 1^{er} mars 2013, l'évaluation de la QEB. Le temps nous est donc déjà compté et de ce fait, je vous serais reconnaissant que votre équipe respecte cette date butoire.

Enfin, j'ai pris acte que le dépôt du permis de construire initialement programmé le 30 janvier 2013, aura lieu auprès de mes services, à l'occasion de votre visite du 13 février 2013.

Comptant sur votre active collaboration et restant à votre écoute,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

Guy VATTIER,

Président de la Communauté de Communes
du Pays de Briey



P.J. : 1 exemplaire de l'engagement de la Ville de Briey
à faire certifier NF HQE le nouveau Groupe Scolaire Louis Pergaud.

Assistance à maîtrise d'ouvrage en Haute Qualité Environnementale et performance énergétique pour la construction de l'école élémentaire Louis PERGAUD

SMO engagement

AJir Environnement	VILLE DE BRIEY
Personnes en charge du dossier : M. Jean-Dominique HORY, Cogérant Email : j.hory@ajirenvironnement.fr N° Tél : 06 19 65 74 74 Adresse agence : 17 Grande Rue 88340 LE VAL D AJOL Adresse siège social : 27 rue Saint Vincent 54700 NORROY les PAM	Personne en charge du dossier M Alain ZMYSLOWSKI E-mail : az@ville-briey.fr Tél : 03 82 47 16 42 M Stéphane AUDOUIN E-mail : sau@ville-briey.fr Tél : 03 82 47 16 47 Fax : 03 82 47 16 39 Adresse : 1 place de l'Hôtel de Ville 54 100 BRIEY

La ville de Briey informe les différents acteurs du projet de l'obligation de mise en place d'une certification NF HQE® – Bâtiment tertiaire pour l'opération immobilière de construction de l'école élémentaire Louis PERGAUD sur le territoire de la ville.

L'objectif du présent document est de présenter de façon synthétique :

- ✓ La stratégie environnementale du Maître d'Ouvrage ;
- ✓ Les besoins et attentes des parties intéressées ;
- ✓ Les options fonctionnelles du bâtiment ;
- ✓ L'analyse des atouts et des contraintes du site ;
- ✓ Le contexte législatif et réglementaire ;
- ✓ L'analyse économique de l'opération ;
- ✓ Les éléments justifiant la hiérarchisation des préoccupations environnementales ;
- ✓ Les ressources allouées dans le cadre de la démarche HQE® ;
- ✓ Le profil de la Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) visé.

Préambule	3
Les acteurs du projet	4
Stratégie environnementale du maitre d'ouvrage	5
Besoins et attentes des parties intéressées	6
Options fonctionnelles du bâtiment	7
Atouts et contraintes du site	8
Contexte législatif et réglementaire du projet	9
Analyse économique.....	10
Définition de la QEB	11
Les moyens pour atteindre les objectifs	15
le profil de QEB	16

Préambule

Le présent document formalise l'engagement de la ville de Briey à faire certifier l'opération conformément au référentiel technique de certification Bâtiment Tertiaire – Démarche HQE® : référentiel bâtiment tertiaire septembre 2011 version du 20/01/2012 et le référentiel du système de management de l'opération de septembre 2011 version 20/01/2012 de CERTIVEA.¹

Ce document diffusé à tous les acteurs, présente les valeurs environnementales de références de la maîtrise d'ouvrage, justifiant l'engagement de celle-ci vers une démarche environnementale de certification dans la construction de son projet de centre scolaire sur le territoire de Briey.

Ce document est le document de référence pour tout acteur de la démarche.

Ce document s'appuie sur un certain nombre d'outils mis en place par la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de son système de management pour définir ses objectifs environnementaux, ses priorités et également s'assurer que ces objectifs sont atteints.

¹ Ce référentiel est librement téléchargeable sur le site de Certivéa : www.certivea.fr

I. Les acteurs du projet

Les principaux acteurs engagés dans la démarche de certification sont :

Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre architecte mandataire
Ville de Briey 1 place de l'Hôtel de Ville 54 150 BRIEY	SARL PACE 7 rue Kellermann 51 100 REIMS
Programmiste	Maîtrise d'œuvre cotraitant
mpc- Parisot 10 rue du professeur BELLEOCQ 67450 MUNDOLSHEIM	ABC STUDIO 49 rue Sigisbert Adam 54 000 NANCY
M PARISOT, 03 88 20 29 93	
AMO HQE	BET tout corps d'Etat
AJir environnement 27 rue Saint Vincent 54700 NORROY les PAM	SNC-LAVALIN SAS 16 cours J.B.B Langlet 51 723 REIMS
Jean-Dominique HORY, 06 19 65 74 74 Arnaud GAUTHIER	
OPC	Acousticien
SARL Francis KLEIN-France Ingénierie Services 73 avenue d'Orléans 41 300 SALBRIS	ECHOLOGOS 16 rue du Général DE GAULLE 51 400 LIVRY-LOUVERCY
Contrôleur Technique	BET Développement Durable
SOCOTEC, agence de Metz 7 rue Georges Bernanos, BP 72094 57 052 Metz	SAS INDDIGO 40 rue de l'échiquier 75 010 Paris
Contrôleur SPS	
Qualiconsult Sécurité, agence lorraine 4 allées de Vincennes 54 500 Vandoeuvre les Nancy	

II. Stratégie environnementale du maitre d'ouvrage

La ville de Briey a défini sa stratégie environnementale comme suit :²

- ✓ Gestion patrimoniale dans la durée en assurant :
 - Une plus grande fiabilité technique ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance ;
 - Une meilleure réactivité dans les interventions ultérieures sur l'ouvrage ;
 - Une innovation dans les solutions ;
 - Une meilleure intégration du projet dans son environnement ;
 - Une bonne prise en compte de l'environnement dans les choix techniques ;
 - Une plus grande durabilité ;
 - Une facilité de la maintenance ;
 - Une maîtrise des coûts d'entretien et de fonctionnement ;
 - Une grande souplesse dans l'adaptabilité des locaux.
- ✓ Qualité du cadre de vie :
 - Le plus convivial et confortable possible ;
 - Propice à la pédagogie et à l'apprentissage ;
 - Agréable et offrant des services de qualité.
- ✓ Santé :
 - Des ouvriers et compagnons lors de la réalisation, mais également lors des interventions ultérieures sur le bâtiment ;
 - Des élèves ;
 - Des utilisateurs réguliers (personnels enseignant, personnels administratifs ...) ;
 - Des utilisateurs ponctuels (intervenants extérieurs, parents d'élèves ...) ;
 - Des riverains...
- ✓ Respect des riverains :
 - Une diminution des nuisances à toutes les étapes de vie du bâtiment (construction, fonctionnement voir déconstruction) ;
 - Une intégration in situ du bâtiment, tant sur les aspects visuels que fonctionnels.
- ✓ Protection de l'environnement :
 - Optimiser la réflexion en matière d'économie d'énergie ;
 - Préserver les ressources ;
 - Limiter la production de déchets.

Cette stratégie environnementale applicable au projet s'inscrit dans le cadre beaucoup plus vaste de stratégie de développement durable de la ville de Briey et dans la mise en place d'une démarche qualité . Tous les éléments de présentation de cette stratégie générale sont présentés sous forme d'un diaporama à l'onglet « documentation » dans la partie appelée « Justification de la stratégie environnementale ».

² Les éléments présentés sont une manière d'illustrer ce qui doit être écrit dans cette catégorie, ce chapitre doit être repris dans son intégralité en lui apportant les éléments pertinents.

Afin de s'adjoindre les compétences nécessaires à la mise en place de la démarche et de la certification NF- HQE® – Bâtiment tertiaire, le Maître d'ouvrage a sollicité AJir Environnement comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage HQE® (AMO HQE®).

III. Besoins et attentes des parties intéressées

Les parties intéressées sont les suivantes :

- ✓ La maîtrise d'ouvrage
 - offrir aux utilisateurs et aux résidents une organisation et un cadre de vie agréable.
 - Intégrer dans le projet des valeurs éco-citoyennes, dont l'environnement, à toutes les étapes du projet.
- ✓ Les utilisateurs : les élèves, le personnel enseignant, le personnel administratif de l'établissement
 - exercer dans un cadre sain,
 - favoriser la pédagogie,
 - créer une ambiance favorable à la transmission de la connaissance.
- ✓ Les riverains
 - ne pas avoir trop de désagrément durant le chantier,
 - ne pas être gênés par la proximité avec le projet.

Remarque : les besoins et attentes des parties intéressées sont développées dans le programme disponible à l'onglet « contrats » du système documentaire.

- ✓ Les financeurs :
 - FEDER
 - Conseil régional
 - Conseil Général
 - Etat
 - ADEME

Les attentes les plus courantes en termes d'enjeux environnementaux des différents acteurs sont souvent :

- Présenter une bonne intégration du bâtiment dans son environnement ;
- Préserver les ressources en énergie et en eau ;
- Maîtrise maximale des coûts d'exploitation et de maintenance ;
- Réduire les nuisances en termes de bruits ;
- Améliorer le confort thermique et aéraulique ;
- Limiter les nuisances en cours de chantier.

Conformément au tableau guide pour la hiérarchisation des cibles de QEB en fonction de ses enjeux environnementaux (annexe B du référentiel de CERTIVEA), les cibles ayant un lien fort entre les préoccupations et les objectifs sont :

Cibles 1 : Intégration du bâtiment dans son environnement ;
Cible 2 : Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction ;
Cible 3 : Chantier à faible impact environnemental ;
Cible 4 : Energie.

IV. Options fonctionnelles du bâtiment

Le rôle du bâtiment est d'offrir aux utilisateurs un cadre d'étude et d'apprentissage sain et agréable, et aux personnels d'accompagnement un cadre de travail sain et limitant au maximum les causes de stress.

Afin d'assurer au mieux cette mission, le bâtiment doit fournir les locaux nécessaires répondants aux objectifs suivants :

- ✓ Assurer une qualité de travail satisfaisante ;
- ✓ Offrir un cadre de vie et d'étude sain et agréable ;
- ✓ Permettre un accueil efficace du public, dans un cadre convivial et confortable ;
- ✓ Procurer des conditions de travail confortables, adaptées aux besoins et attentes des utilisateurs et dont les qualités sont maintenues dans le temps ;
- ✓ Garantir des conditions d'intervention aisées, notamment pour toutes les opérations d'entretien-maintenance ;
- ✓ Fiabiliser la sécurité des personnes, la sûreté des matériels et la confidentialité des informations ;
- ✓ Donner une marge de souplesse minimale au bâtiment afin de permettre des adaptations aisées ;
- ✓ Concevoir des locaux aptes à maintenir de bonnes conditions d'hygiène ;

Le contenu détaillé des options fonctionnelles du bâtiment est fourni dans le programme technique détaillé, disponible à l'onglet « Contrats » du SMO.

V. Atouts et contraintes du site

Atouts du site

- ✓ Réseau de ramassage, de traitement et de recyclage des déchets ménagers identifié
 - cible 6
- ✓ Potentiel en énergie renouvelables intéressant (en particulier le potentiel géothermique)
 - cibles 4 et 8
- ✓ Réflexion sur un réseau de chaleur en cours sur le secteur arrivée de celui-ci au pied du bâtiment en 2015
 - cibles 1, 4 et 8
- ✓ possibilité de récupération d'eau de pluies pour un usage extérieur
 - cibles 1 et 5
- ✓ Peu de risques naturels ou technologiques sur le secteur
 - cibles 1 et 12
- ✓ Connaissance des vents dominants
 - cibles 1, 11 et 13
- ✓ Pas de contraintes de protections floristiques ou faunistiques sur le secteur
 - cible 1
- ✓ Réseau de traitement des déchets de chantier connu et disponible
 - cible 3
- ✓ réseau de transport en commun disponible à proximité
 - cible 1
- ✓ bonne qualité de l'eau et de l'air sur le secteur
 - cibles 11, 13 et 14

Contraintes du site

- ✓ voies de circulation à proximité du projet
 - cibles 1 et 4
- ✓ public d'utilisateur plus sensible aux pollutions
 - cible 1
- ✓ riverains à proximité du projet
 - cible 3
- ✓ amplitude thermique importante
 - cibles 4 et 8
- ✓ présence de bâtiments impliquant la gestion de la démolitions et des déchets
 - cible 3

VI. Contexte législatif et réglementaire du projet

Les textes législatifs et réglementaires applicables dans le cadre de la construction d'un bâtiment public neuf s'appliquent. On soulignera l'importance de la Réglementation thermique applicable au projet (RT2012).

Des textes spécifiques sont applicables par la nature même du bâtiment et sa localisation :

✓ Règlement d'urbanisme/PLU

La réglementation française est à prendre en compte et notamment :

✓ Bâtiments publics :

Code de l'Urbanisme ;

Code de la construction et de l'habitat ;

Code du travail ;

Code de la santé publique ;

Règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (arrêtés du 25 juin 1980 et arrêtés portant approbation de dispositions complétant et modifiant ledit règlement) ;

Réglementation relative aux personnes à mobilité réduite ;

Règlement de sécurité et arrêtés complémentaires ;

Règlement sanitaire départemental ;

Normes françaises ;

Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) ;

Décret n° 2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des constructions ;

Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux ou des parties nouvelles des bâtiments ;

✓ Séisme :

Recommandations AFPS 90 complétées du PS 92.

✓ Neige et vents :

Règles NV 65 et annexes ;

Additifs Neige 84 modifiés 95, Vent 98.

En cas de contradiction entre certaines prescriptions dans les différents textes, on appliquera la prescription la plus contraignante.

VII. Analyse économique

Le futur bâtiment est programmé pour avoir une durée de vie minimale de 50 ans

Le Maître d'Ouvrage est aussi le propriétaire et (l'exploitant) le mainteneur du futur bâtiment.

Par conséquent, la volonté du Maître d'Ouvrage est de s'assurer que les solutions techniques proposées par le Maître d'œuvre permettent un temps de retour sur investissement maximum compris dans une période de 15 à 20 ans.

Le choix des différentes solutions techniques se fera, non seulement en fonction des avantages environnementaux directs et indirects, mais aussi en fonction des économies potentielles en termes de fonctionnement, d'entretien et de maintenance.

	Montant en €
budget initial global	6 450 431,00 €
surinvestissement certification HQE partie étude	43 563,00 €
budget (démolition et travaux)	4 500 000,00 €
estimatif de surinvestissement de travaux	14 %
surinvestissement certification HQE partie travaux	630 000,00 €

En fonction des solutions techniques retenues, on constate dans des projets similaires deux types d'économies : l'économie d'exploitation et le bénéfice indirect. Il est important lors de l'approche économique d'un projet de type HQE® de bien considérer la notion de coût global.

La présentation des aspects économiques fera l'objet de notes complémentaires en fonction des études technico-économiques quant aux solutions d'amélioration du bâtiment. Ces notes techniques seront intégrées dans l'onglet « finance ».

VIII.Définition de la QEB

L'objectif de la ville de la Briey est de se doter d'une structure adaptée aux différentes contraintes quantitatives, qualitatives et fonctionnelles.

Les objectifs techniques et les niveaux de performance identifiés par l'équipe de la Maîtrise d'Ouvrage, sont les suivants (les motivations à leur classification, reprises des chapitres précédents, sont fournies pour chaque cible).

CIBLES HQE® : TRES PERFORMANT

Cible 1 : Relation du bâtiment avec son environnement immédiat

- ✓ diminuer les nuisances pour les riverains
- ✓ intégrer in situ le bâtiment
- ✓ gérer les contraintes liées au site surtout en milieu urbain
- ✓ intégrer les contraintes environnementales du site
- ✓ limiter les consommations de territoire
- ✓ optimiser la gestion des flux dans le fonctionnement du projet
- ✓ inciter à la promotion de transports doux
- ✓ conduire une réflexion sur la végétalisation du projet et la possibilité de renforcement de la biodiversité
- ✓ créer des ambiances acoustiques, visuelles, climatiques et lumineuses satisfaisantes au regard de l'usage du bâtiment
- ✓ assurer des droits aux vues de qualité pour les riverains mais également pour les usagers

Cible 2 : Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction

- ✓ garantir une bonne évolutivité/adaptabilité pendant la durée de vie du bâtiment
- ✓ maintenir de bonnes conditions d'hygiène et de bonnes conditions d'entretien du bâti
- ✓ choisir les produits et procédés au regard de leur impact environnemental
- ✓ quantifier et limiter au maximum les impacts sanitaires (COV, formaldéhydes ...) des produits mis en oeuvre
- ✓ améliorer de façon constante la satisfaction des utilisateurs
- ✓ disposer d'un cadre de travail (d'étude) sain

Cible 3 : Chantier à faible impact environnemental

- ✓ intégrer la proximité immédiate des habitations, et du milieu urbain dans lequel le projet s'inscrit
- ✓ diminuer les risques de pollution de la nappe et des cours d'eau lors du chantier ;
- ✓ gérer le trafic supplémentaire du au chantier
- ✓ insérer harmonieusement le projet dans l'environnement
- ✓ maîtriser l'impact sonore de la construction du projet
- ✓ réduire au maximum les réclamations
- ✓ disposer d'une meilleure réactivité à tous les stades d'intervention
- ✓ respecter la santé des ouvriers et des compagnons lors de la réalisation
- ✓ limiter et maîtriser la production de déchets
- ✓ limiter les consommations de ressources lors du projet (eau, énergie ...)

Cible 4 : Gestion de l'énergie

- ✓ améliorer thermiquement l'enveloppe du bâtiment
- ✓ garantir une plus grande durabilité
- ✓ maîtriser les coûts d'entretien et de fonctionnement
- ✓ préserver les ressources
- ✓ réduire les consommations d'énergies primaires
- ✓ maîtriser les consommations d'énergies liées à l'éclairage
- ✓ quantifier l'impact des choix énergétiques du projet (CO2, SO2 ...)
- ✓ garantir des coûts moindre d'exploitation et d'entretien maintenance

Cibles HQE® : PERFORMANT

Cible 5 : Gestion de l'eau

- ✓ préserver les ressources
- ✓ optimiser les consommations d'eau potable
- ✓ limiter l'imperméabilisation de la parcelle
- ✓ conduire une réflexion sur la gestion de l'infiltration des eaux de pluie
- ✓ améliorer la satisfaction des utilisateurs
- ✓ garantir un moindre coût d'exploitation et d'entretien maintenance

Cible 6 : Gestion des déchets d'activité

- ✓ inciter par la conception du bâtiment les utilisateurs à intégrer une meilleure gestion des déchets
- ✓ optimiser les filières de gestion des déchets
- ✓ inciter les utilisateurs à réaliser le tri à la source
- ✓ garantir le bon dimensionnement des éléments de gestion des déchets
- ✓ garantir de bonnes conditions d'hygiène dans les locaux de déchets

Cible 7 : Maintenance - Pérennité des performances environnementales

- ✓ Garantir une plus grande durabilité
- ✓ maîtriser les coûts d'entretien et de fonctionnement
- ✓ assurer une plus grande fiabilité technique et financière au projet
- ✓ faciliter la maintenance et les interventions sur le matériel
- ✓ disposer d'un outil performant pour la gestion du bâtiment aussi bien pour les consommations que pour l'entretien maintenance
- ✓ garantir une bonne maîtrise des ambiances intérieures pour l'utilisateur

Cible 8 : confort hygrothermique

- ✓ fournir un cadre de vie/apprentissage motivant
- ✓ disposer d'un outil performant
- ✓ assurer une plus grande fiabilité technique
- ✓ décharger les utilisateurs de sources de stress
- ✓ améliorer la satisfaction des utilisateurs et du personnel
- ✓ permettre un accueil efficace du public, dans un cadre convivial et confortable
- ✓ procurer des conditions de travail et d'apprentissage confortables et adaptées aux besoins des utilisateurs

Cible 10 : Confort visuel

- ✓ fournir un cadre de travail motivant
- ✓ disposer d'un outil performant

- ✓ assurer une plus grande fiabilité technique
- ✓ décharger les utilisateurs de sources de stress
- ✓ améliorer la satisfaction des utilisateurs
- ✓ permettre un accueil du public dans un cadre convivial et confortable
- ✓ procurer des conditions de travail et d'apprentissage confortables et adaptées aux besoins des utilisateurs

Cibles HQE® : BASE

Cible 9 : Confort acoustique

- ✓ fournir un cadre de travail/ d'étude motivant
- ✓ disposer d'un outil acoustiquement performant
- ✓ assurer une grande fiabilité technique
- ✓ décharger les utilisateurs des certaines sources de stress
- ✓ améliorer la satisfaction des utilisateurs
- ✓ permettre un accueil efficace du public dans un cadre convivial et confortable
- ✓ procurer des conditions de travail confortables, adaptées aux besoins et attentes des utilisateurs
- ✓ fiabiliser la confidentialité des informations

Cible 11 : Confort olfactif

- ✓ fournir un cadre de vie et de travail motivant
- ✓ disposer d'un outil performant
- ✓ décharger les utilisateurs de sources de stress
- ✓ permettre un accueil efficace et convivial du public
- ✓ procurer des conditions de travail confortables
- ✓ garantir une bonne maîtrise des débits d'air dans les locaux
- ✓ garantir une bonne étanchéité des réseaux
- ✓ assurer un balayage optimal de l'air intérieur
- ✓ maîtriser les odeurs

Cible 12 : Qualité sanitaire des espaces

- ✓ fournir un cadre de travail motivant
- ✓ disposer d'un outil performant
- ✓ décharger les utilisateurs de certains stress
- ✓ améliorer l'accueil du public et la satisfaction des utilisateurs
- ✓ procurer des conditions de travail confortables
- ✓ identifier les risques de perturbations électromagnétiques du projet

Cible 13 : Qualité sanitaire de l'air

- ✓ fournir un cadre de travail motivant
- ✓ disposer d'un outil performant
- ✓ décharger les utilisateurs de certains stress
- ✓ améliorer l'accueil du public et la satisfaction des utilisateurs
- ✓ procurer des conditions de travail confortables
- ✓ garantir des débits d'air adaptés aux activités des locaux
- ✓ identifier les sources de pollution de l'air et prévenir les risques de diffusion de ces pollutions dans les locaux
- ✓ prévenir le développement bactérien

Cible 14 : Qualité sanitaire de l'eau

- ✓ fournir un cadre de travail motivant
- ✓ disposer d'un outil performant
- ✓ décharger les utilisateurs de certains stress
- ✓ améliorer l'accueil du public et la satisfaction des utilisateurs
- ✓ procurer des conditions de travail confortables
- ✓ identifier les risques de perturbations électromagnétiques du projet

La Maîtrise d'Ouvrage a établi ces niveaux de performance en intégrant :

- ✓ Sa Stratégie Environnementale globale ;
- ✓ Ses Besoins et Attentes des futurs utilisateurs ;
- ✓ Les Atouts et Contraintes du site ;
- ✓ Le Contexte Réglementaire ;
- ✓ L'Analyse Economique.

Cette hiérarchisation des cibles est définie initialement et pourra être adaptée en fonction des avantages et contraintes, tant techniques qu'économiques que le Maître d'Ouvrage pourra être amené à rencontrer.

Le Maître d'Ouvrage mettra en place toutes les dispositions pour permettre le passage au niveau de performance supérieure quand les conditions technico-économiques le permettront et notamment pour toutes les cibles décrites au niveau « Base ».

IX. Les moyens pour atteindre les objectifs

Le Maître d'Ouvrage met en place tous les moyens et les ressources appropriés pour la mise en œuvre et le maintien du Système de Management Opérationnel (SMO), et l'obtention de la QEB.

Dans ce but la ville de Briey a opté pour une organisation sous forme :

- ✓ Mise en place d'un comité technique de pilotage réunissant les principaux cadres territoriaux de la collectivité, et chargé par les élus de la conduite opérationnelle du projet ;
- ✓ Choix d'un conducteur référent de l'opération ayant à sa disposition un volume horaire estimé à 30 % par semaine pour accomplir la conduite et la gestion technique de l'opération ;
- ✓ Mise à disposition ponctuelle des cadres membres du comité de pilotage pour la mise à disposition de leurs compétences spécifiques pour répondre aux impératifs de la certification.

Par ailleurs, la ville de Briey a renforcé son dispositif de ressources pour mener à bien ce travail commun entre les différents membres du comité en structurant un système documentaire informatique spécifique et partagé pour ce projet (système sécurisé par une sauvegarde sur disque dur externe).

En complément des moyens humains techniques et financiers décrits dans le présent document AJir Environnement met à la disposition du projet ses ressources bibliographiques

Bibliothèque HQE® d'AJir Environnement :

Référentiel Technique de Certification : Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE® Bureau/Enseignement (version mars 2007)- Source : CertiVéa ;
Règles de certification Marque NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE® (version septembre 2006)- Source : CertiVéa ;
Bâtiments Tertiaires et Démarche HQE® : Bonnes pratiques 2005 (Assises HQE® 2006) - Source : CSTB ;
Qualité environnementale des bâtiments – Source : ADEME ;
Bâtir aujourd'hui...préserver demain – Source : CertiVéa ;
Bâtiment et démarche HQE® - Source : ADEME ;
Démarche HQE® : Livret de Bord d'Opération – Source : ADEME ;
Outils d'aide à la mise en place du Système de Management Opérationnel (version février 2007) – Source : ADEME ;
Grille méthodologique pour la démarche de qualité environnementale pour la construction de maisons – Source : ADEME ;
Guide d'expérimentation pour les opérations d'aménagement HQE® – Source : Association HQE® ;
Règles Générales de la marque NF (version avril 2005) – Source : AFNOR...

Equipements informatiques :
Ordinateurs ;
Imprimantes...

X. le profil de QEB

Le profil de QEB a été défini en fonction des différents éléments présentés dans les chapitres II à IX, ainsi qu'en collaboration directe avec le Maître d'Ouvrage et ses différents partenaires.

QEB programme																												
Très performant																												
Performant																												
Base																												
Sous cible	1	2	3	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	1	2	1	2
Cible	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
	CIBLE 1 - RELATION DU BATIMENT AVEC SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT				CIBLE 2 - CHOIX INTEGRE DES PRODUITS, SYSTEMES ET PROCEDURES DE CONSTRUCTION				CIBLE 3 - QUALITE A FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL				CIBLE 4 - GESTION DE L'ENERGIE				CIBLE 5 - GESTION DE L'EAU				CIBLE 6 - GESTION DES DECHETS D'ACTIVITE				CIBLE 7 - MAINTENANCE PERENNITE DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES			